

LE SPECTACLE DU MONDE

MARS 2002

Italie La préférence française

Umberto Eco
Ettore Scola
Vittorio Sgarbi
Niccolo Ammaniti

Maurice Druon
Pierre-Jean Rémy
Frédéric Vitoux
de l'Académie française

Saga Bollore
Vincent
le visionnaire

Pie XII
en question
Des réponses
pour l'Histoire

SUISSE 15 FS BELGIQUE 9 €

M 05541 - 477 - F: 8,00 €



> Jean-Pierre Thomas :
« Ma loi renaîtra
de ses cendres. »

> RETRAITES

Les risques d'une exception française

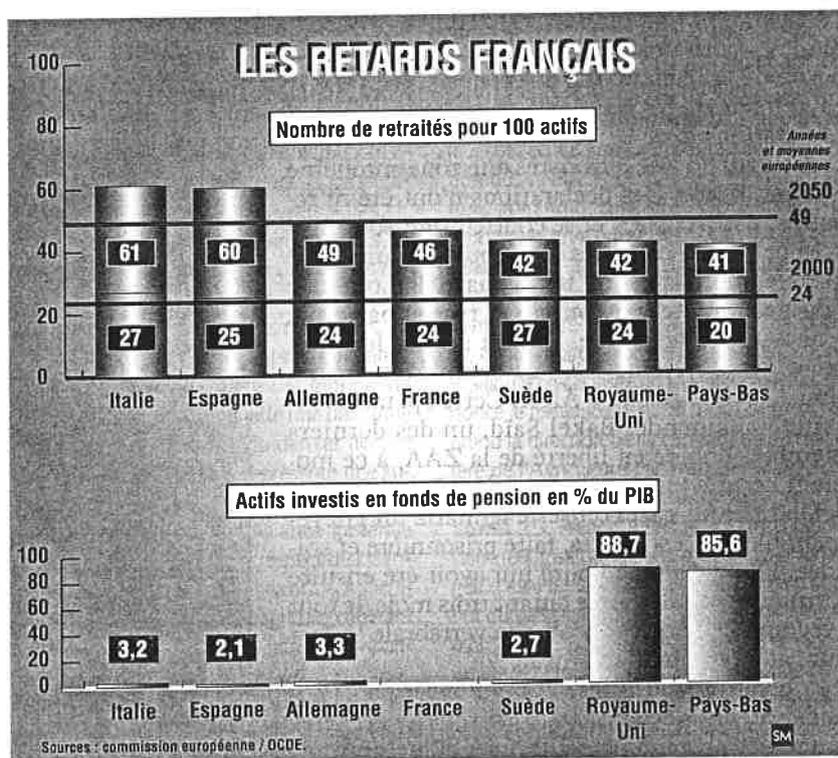
La réforme de notre système de retraite sera l'un des principaux thèmes d'affrontement entre Jacques Chirac et Lionel Jospin.

Le président de la République se prononce en faveur de fonds de pension à la française.

> par Thierry Souzeaux

■ « Les retraites sont une bombe à retardement susceptible de faire sauter n'importe quel gouvernement », avait averti il y a dix ans Michel Rocard. Fort du conseil, Lionel Jospin a enterré le dossier en arrivant à Matignon. Mais les faits sont têtus. Le système français de retraite est basé sur la répartition : les actifs cotisent pour payer les retraites des inactifs. Ce système a été conçu à une époque où l'espérance de vie était de soixante-cinq à soixante-dix ans et où les retraités constituaient 15 % des actifs. Aujourd'hui, l'espérance de vie est comprise entre soixante-quinze ans pour les hommes et quatre-vingt-deux ans pour les femmes. Les retraités représentent déjà 24 % des actifs. Ils seront 50 % en 2050. De moins en moins de Français au travail, de plus en plus à la retraite : à l'évidence, il y a un problème de financement si l'on veut maintenir le montant des pensions sans toucher à l'âge du départ à la retraite et aux taux de cotisations. Selon les prévisions du Commissariat général au plan, le choc pourrait même intervenir dès 2005, date à laquelle la première génération du « baby boom » de l'après-guerre partira à la retraite.

Jacques Chirac et Lionel Jospin n'ignorent rien bien entendu de cette situation. Le 27 février, lors d'un déplacement à Saint-Cyr-sur-Loire, le président de la République a évoqué clairement la mise en place de « fonds de pension à la française », un objectif assez voisin du dispositif créé il y a cinq ans par Jean-Pierre Thomas !



En 1997, Jean-Pierre Thomas, alors député UDF des Vosges, soutenu par Jacques Chirac, avait pris l'initiative d'une loi instituant les premiers fonds de pension à la française. Il s'agissait d'abord de permettre à tous les Français d'épargner une partie de leurs revenus en franchise d'impôt et de cotisation en vue de partir à la retraite : un système par capitalisation qui venait compléter et non concurrencer la répartition. Il s'agissait aussi de permettre à notre pays de rester dans le jeu du capitalisme mondial en drainant une partie de cette

épargne française vers la bourse, au lieu de voir les entreprises françaises contrôlées par les fonds de pension anglo-saxons.

Cette loi a été votée. Les décrets d'application étaient prêts : « Jean Arthuis, alors ministre des Finances, n'avait plus qu'à les signer », explique même Jean-Pierre Thomas, aujourd'hui associé-gérant chez Lazard Frères Gestion. Mais la dissolution de l'Assemblée et le changement de majorité ont tout remis en question.

En décembre dernier, dans le cadre de la loi dite de modernisa-



tion sociale, la gauche a créé des fonds communs de placements interentreprises. « Ces fonds Fabius sont une bonne chose pour l'épargne salariale, reconnaît, beau joueur, Jean-Pierre Thomas. Mais ils ne règlent en rien le problème des retraites. » Les fonds Fabius ont en effet une durée de vie limitée (dix ans), alors que les fonds de pension n'ont de sens que dans la longue durée. C'est ce que vient de comprendre le gouvernement Schröder en adoptant un système calqué sur celui défendu en 1997 par Jean-Pierre Thomas !

> Un « combat populaire ».

Les Etats-Unis disposent depuis longtemps de fonds de pension qui ont placé leur argent dans les plus belles entreprises américaines, japonaises ou européennes. C'est une des forces de leur économie et une aubaine pour les retraités californiens ou texans, qui bénéficient ainsi des performances des entreprises dans lesquelles leur fonds de pension ont investi. En Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, la valeur des actifs détenus par les fonds de pension équivaut aujourd'hui à plus de 80 % du PIB des pays concernés. L'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, la Suède ont également adopté le système. La France fait exception et risque, si elle ne change pas, de voir une partie de ses élites économiques et intellectuelles partir pour l'étranger où elles peuvent déjà s'assurer une retraite

conséquente. L'absence de fonds de pension alimente ainsi la fuite des cerveaux.

Pourquoi cette hostilité de la gauche française aux fonds de pension ? D'abord parce qu'ils touchent à un tabou : celui de la retraite par répartition. Ensuite parce qu'ils sont d'essence capitaliste et qu'une partie de la gauche n'a toujours pas coupé le cordon ombilical qui la relie au marxisme. Jean-Pierre Thomas ne désespère pourtant pas de voir la France adopter, lors de la prochaine législature, des fonds de pension à la française. « Tous les sondages indiquent que l'opinion publique de gauche est favorable à ce système, explique-t-il. En ce sens, les électeurs de gauche sont en avance sur leurs dirigeants. » Laurent Fabius ou Dominique Strauss-Kahn en sont également partisans.

« J'ai toujours pensé que cette histoire de fonds de pension était un

> GENEVIÈVE DE GAULLE-ANTHONIOZ

Une femme de combat

■ « Elle incarnait au plus haut point le combat pour la dignité des hommes et des femmes. » Jacques Chirac et Lionel Jospin ont trouvé les mêmes mots pour rendre hommage à Geneviève De Gaulle-Anthonioz, décédée le 14 février à l'âge de quatre-vingt-un ans. Nièce du général De Gaulle, résistante de la première heure, déportée à Ravensbrück, Geneviève De Gaulle avait puisé dans le désespoir de la situation des prisonnières des camps de concentration une foi en Dieu et en la fraternité qui ne l'a par la suite jamais quittée. En 1958, elle avait rencontré le père Joseph Wresinski, aumônier du camp des Sans-Logis de Noisy-le-Grand, édifié par les compagnons d'Emmaüs après l'appel de l'abbé Pierre de l'hiver 1954. Elle disait avoir reconnu sur les visages des

habitants des bidonvilles la même détresse que celle de ses camarades de déportation. A partir de cette date, elle allait quitter le ministère de la Culture où elle travaillait aux côtés d'André Malraux pour combattre la misère. Devenue présidente d'ATD Quart-Monde, elle milita jusqu'au bout de ses forces pour obtenir le vote en juillet 1998 de la loi contre l'exclusion. Par pudeur et par discrétion, elle n'aimait pas beaucoup la comparaison que certains faisaient entre elle et Mère Teresa ou Sœur Emmanuelle. Geneviève De Gaulle-Anthonioz était aussi la première femme à avoir été élevée à la dignité de grand croix de la Légion d'honneur, la plus haute distinction de l'ordre. ●



combat populaire, complète Jean-Pierre Thomas. Je suis convaincu que ma loi renaîtra de ses cendres. Il est indispensable de pouvoir offrir aux jeunes Français qui entrent aujourd'hui sur le marché du travail une retraite décente. »

La construction européenne nous y obligera, sauf à accepter de voir la France pénalisée par rapport à ses partenaires. Coïncidence, dans son avis adopté le 12 février à Bruxelles, le conseil des ministres des Finances de l'Union européenne vient de rappeler à l'ordre la France, en lui enjoignant de poursuivre dès que possible la réforme de son système de retraites. En théorie, Bruxelles n'a pas à se prononcer sur les retraites, qui relèvent des politiques nationales. Mais les enjeux financiers sont tels qu'ils pourraient, si rien n'est fait, creuser dangereusement les déficits publics en France et mettre en cause du même coup la stabilité de l'euro. ●